

# ASSEMBLÉE NATIONALE

21 septembre 2026

---

APPORTER UNE RÉPONSE INTÉGRALE AU PHÉNOMÈNE DES VIOLENCES SEXUELLES  
ET SEXISTES CONTRE LES FEMMES ET LES ENFANTS - (N° 3106)

Adopté

N° CS1022

## AMENDEMENT

présenté par  
M. Benbrahim, rapporteur et Mme Thiébault-Martinez, rapporteure générale

-----

### ARTICLE 45

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« Tout agent »

les mots :

« L'agent ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.